

Résumé des résultats de L'enquête People Security Survey réalisée en Tanzanie (2001)

1. Introduction

L'enquête PSS en Tanzanie réalisée en 2001 compte 1521 individus, âgés de 15 à 59 ans tirés au sort dans chacun des ménages échantillonnés. Trois régions de Tanzanie ont été retenues dans le but de couvrir différents types d'activités économiques et différents milieux.

Dar es Salaam, capitale de la Tanzanie couvre environ 10 pour cent de la population totale du pays. Cette région composée de 90 pour cent de la population en milieu urbain comprend des activités industrielles, des entreprises, des activités de petit commerce et des activités agricoles.

Morogoro située à 200 km de Dar es Salaam est la seconde région retenue dans l'échantillon. Morogoro est une ville commerciale avec une forte proportion de population rurale [70 pour cent]. Les activités sont agricoles et minières, industrielles [petites et grandes entreprises] et commerciales avec de nombreuses micro-entreprises commerciales.

Enfin, **Arusha** est la plus grande ville touristique du pays. La région d'Arusha est néanmoins essentiellement rurale [80 pour cent de la population] avec comme principales activités l'agriculture – grandes exploitations mais aussi petites activités de subsistance -, petites exploitations minières et activités liées au tourisme.

Le tirage de l'échantillon a été fait en sorte que chacune des trois régions aient le même nombre de ménages interrogés, et que les ménages situés en milieu rural soient aussi nombreux que les urbains. Les estimations présentées ci-après sont réalisées à partir d'un échantillon pondéré sur la base de la distribution de la population urbaine et rurale au sein de trois régions retenues. Les résultats ne sont représentatifs qu'au regard de ce critère de milieu « rural/urbain » pour chaque région et toute interprétation des chiffres bruts doit être faite avec la plus grande prudence.

Parmi les personnes interrogées, 87.3 pour cent exercent au moins une activité formelle ou informelle et sont retenus comme base de référence pour les résultats présentés ci-après.

Les critères retenus en Tanzanie pour définir l'échelle de formalité de l'emploi sont conformes à la définition générale présentée à la fin de cette note :

- Le statut dans l'emploi : les salariés réguliers dans le secteur non agricole et agricole ainsi que les personnes à leur propre compte et les entrepreneurs qui ont une licence pour exercer leur activité.
- Le type de contrat de travail : ce second critère est rempli pour lorsqu'il s'agit d'un contrat permanent ou d'un contrat écrit d'une durée supérieure à un an.
- Le lieu de travail : ce troisième critère est rempli pour les personnes exerçant au moins l'une des activités dans un bureau, une usine, un magasin ou un local fixe dans la rue.
- Protection sociale en cas de maladie : en Tanzanie ce critère est rempli si
 - selon les termes du contrat, des congés maladies rémunérés ou le remboursement des soins médicaux sont assurés par l'employeur et
 - si, en cas d'accident du travail les frais médicaux sont pris en charge, non pas par le travailleur mais par l'employeur, une assurance ou le gouvernement;
- Enfin, le dernier critère est rempli si le contrat prévoit des indemnités en cas de licenciement.

Table 1. PSS Tanzanie : Critères de formalité de l'emploi selon le milieu urbain ou rural [pourcentage de personnes occupées satisfaisant chacun des critères]

Critères de formalité de l'emploi	Rural	Urbain	Total
Salarié régulier ou entrepreneur enregistré	1.7	14.4	7.1
Contrat de travail écrit d'une durée au moins égale à un an	4.1	10.7	6.9
Localisation fixe de l'activité	15.1	34.7	23.5
Couverture sociale en santé ¹	7.0	18.9	12.1
Protection contre le licenciement abusif et/ou indemnités de licenciement	7.0	19.5	12.4

Base : personnes en emploi [87.3 pour cent de l'échantillon]

Source: Tanzanie, PSS 2001

Dans l'échantillon tanzanien, près de 90 pour cent des travailleurs sont indépendants. La majorité vit de l'agriculture (petite paysannerie et agriculture mixte) ou, en milieu urbain, exerce une petite activité à son propre compte, souvent commerciale. Environ 7 pour cent des travailleurs sont salariés réguliers et 3 pour cent sont des travailleurs dépendants intermittents. Sur l'ensemble des personnes en emploi, moins de 7 pour cent ont un contrat de travail écrit d'une durée supérieure à un an avec de fortes disparités selon le milieu urbain ou rural, et surtout selon le niveau d'éducation du travailleur et par conséquent selon la nature de l'emploi exercé. En considérant uniquement la minorité des travailleurs employés ou dépendants², près d'un quart n'a aucun contrat, 28 pour cent ont un contrat verbal, 4.5 pour cent un contrat écrit de moins d'un an ou un autre type de contrat et près de 35 pour cent, un contrat écrit de plus d'un an.

En termes de couverture sociale en santé, les questions portent uniquement sur la couverture sociale associée à une relation employé-employeur, dans le cadre d'un contrat de travail formel ou informel. Ce qui signifie que sont pris en compte les employés couverts par les régimes formels de sécurité sociale et les employés non formellement couverts et déclarés à la caisse de sécurité sociale mais dont la prise en charge de tout ou partie des frais médicaux est faite à l'initiative de l'employeur. Malheureusement, l'enquête ne permet pas de considérer la possibilité pour les travailleurs à leur propre compte de cotiser sur une base volontaire au système de sécurité sociale formel³ ou aux systèmes communautaires de microassurance dans la mesure où aucune question concernant la couverture des frais engendrés par les soins de santé ne leur a pas été posée. A titre indicatif, selon des données nationales, en 2001, la proportion de la population active couverte par le système formel obligatoire de sécurité sociale était seulement de 5.4 pour cent, ce qui correspond à 2.7 pour cent de la population totale⁴. Cela correspond, selon ces données à 85 pour cent des travailleurs du secteur dit formel. Et cela signifie surtout que la majorité de la population et a fortiori les travailleurs de l'économie informelle ont pour seul soutien, la famille et plus largement la communauté avec, depuis le milieu des années 1990, le développement d'initiatives privées proposant des mécanismes de microassurance à titre volontaire⁵.

Selon les données de l'enquête PSS, parmi les travailleurs employés, 29.7 pour cent reçoivent de la part de leur employeur une participation aux frais médicaux en cas de maladie, ce qui représente 5.9 pour cent de l'ensemble des personnes en emploi. En cas d'accident, 52.3 pour cent des employés (10 pour cent de l'ensemble des actifs en emploi) bénéficient d'une prise en charge de la majorité des frais par l'employeur, 0.8 pour cent seulement par une assurance (autre que celle de l'employeur). Une proportion importante, supérieure à 40 pour cent, des employés assument seuls les frais de soins causés par un accident du travail. Enfin, la question relative au droit aux congés maladie rémunérés

¹ En Tanzanie, ce critère est déterminé sur la base de trois questions posées uniquement aux travailleurs dépendants, c'est à dire, ceux travaillant pour le compte d'un employeur, indépendamment de l'existence d'un contrat formel de travail entre les deux parties. Deux questions portent sur la prise en charge des frais médicaux, l'une portant, dans le cadre de la relation avec l'employeur, sur le fait de bénéficier de la prise en charge des frais des soins de santé en cas de maladie, et l'autre spécifique aux accidents du travail «*En cas d'accident du travail, qui prend en charge principalement les frais médicaux engendrés ?*»; la troisième question porte sur le droit aux congés maladie rémunérés. Si l'une ou l'autre de ces conditions est remplie, ce critère relatif à la couverture santé est considéré comme étant satisfait.

² Seule catégorie de travailleurs couverte par cette question portant sur le type de contrat de travail.

³ Cette contribution volontaire, correspondant pour le travailleur à son propre compte, au paiement de l'ensemble de la totalité des contribution normalement partagées à part égale entre employé et employeur. (Social Security Programmes Throughout the World, ISSA).

⁴ Données indiquées dans la publication : The United Republic of Tanzania — [The National Social Security Policy](#), Ministry of Labour, Youth Development and Sports, January 2003

⁵ Tels qu'UMASIDA ou VIBINDO. Depuis 2001, d'importants développements sont en cours en Tanzanie, avec en partie la développement d'un réseau tanzanien des fonds de santé à base communautaire (Tanzanian Network of Community Health Funds — TNCHF). Le TNCHF est un réseau national des systèmes d'assurance santé communautaires et des Fonds Communautaires de Santé (CHF) lancés par le gouvernement en 2001 à l'intention des populations pauvres et des travailleurs de l'économie informelle.

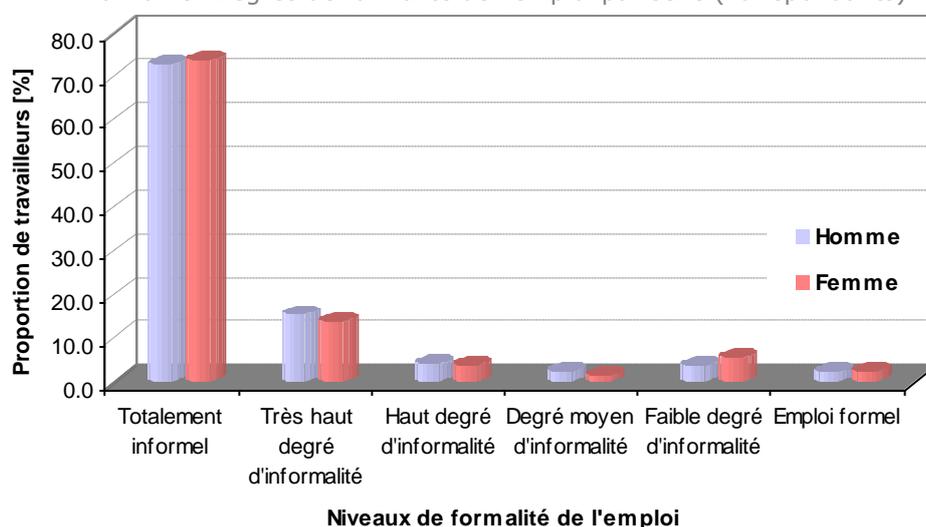
révèle que seuls 2 pour cent de l'ensemble travailleurs en bénéficient, un privilège encore réservé au secteur public et aux grandes entreprises du secteur privé.

Enfin, le dernier critère est rempli si le contrat prévoit des indemnités en cas de licenciement⁶. Les employés couverts sont en premier lieu les employés des entreprises déclarées mais il est possible également que, dans le cadre de relations de travail informelles, l'employeur verse de sa propre initiative une indemnité en cas de licenciement. Dans l'échantillon tanzanien, 12.4 pour cent des travailleurs remplissent ce cinquième critère (près de 20 pour cent des travailleurs en milieu urbain).

La combinaison des critères se traduit par une distribution des emplois selon le degré de formalité fortement asymétrique avec une majorité d'emplois totalement informels. Près de trois travailleurs sur quatre dans l'échantillon tanzanien sont en emploi totalement informel sans différence significative selon le sexe. Parmi les emplois informels, les travailleurs âgés sont sur-représentés — près 85 pour cent des travailleurs de 60 ans et plus sont dans le premier groupe des emplois les plus informels. Cette proportion d'emplois totalement informels est également plus élevée en milieu rural où 80 pour cent des emplois [84 pour cent des femmes et 76 pour cent des hommes] sont concernés contre 54 pour cent en milieu urbain.

La distribution des emplois selon le degré de formalité est fortement asymétrique avec une majorité d'emplois totalement informels, sans grandes différences entre hommes et femmes.

Figure 1. Tanzanie: Degrés de formalité de l'emploi par sexe (% répondants)



Source: Tanzanie, PSS 2001

Près de trois travailleurs sur quatre de l'échantillon tanzanien sont en emploi totalement informel sans différence significative selon le sexe. Parmi les emplois informels les travailleurs les âgés sont sur-représentés puisque près 85 pour cent des travailleurs de 60 ans et plus sont dans le premier groupe des emplois les plus informels. Cette proportion d'emplois totalement informels est également plus élevée en milieu rural où 80 pour cent des emplois [84 pour cent des femmes et 76 pour cent des hommes] sont concernés contre 54 pour cent en milieu urbain.

Enfin, comme dans la majorité des pays en développement le niveau d'éducation semble déterminant par rapport à l'accès aux emplois les plus formels.

⁶ En Tanzanie, aucun système formel de sécurité sociale n'existe concernant la branche chômage. Par contre une disposition est présente dans le Code du Travail, s'appliquant aux employés en emploi formel et prévoyant une indemnité de licenciement pour tout employés dont la durée de service est d'au moins trois mois [Social Security Programs Throughout the World, ISSA].

Table 2. Degré de formalité de l'emploi et niveau d'éducation

	Lettré mais sans					Total
	Illétré	scolarisation	Primaire	Secondaire	Université	
Totalement informel	87.9	75.9	77.8	36.7		73.1
Très haut degré d'informalité	11.3	11.1	13.8	24.3		14.6
Haut degré d'informalité	0.8	9.3	4.0	3.4		3.8
Degré moyen d'informalité		3.7	1.3	6.2	7.7	1.9
Faible degré d'informalité			2.3	18.1	53.8	4.3
Emploi formel			0.8	11.3	38.5	2.2
Total	100	100	100	100	100	100

Source: Tanzanie, PSS 2001

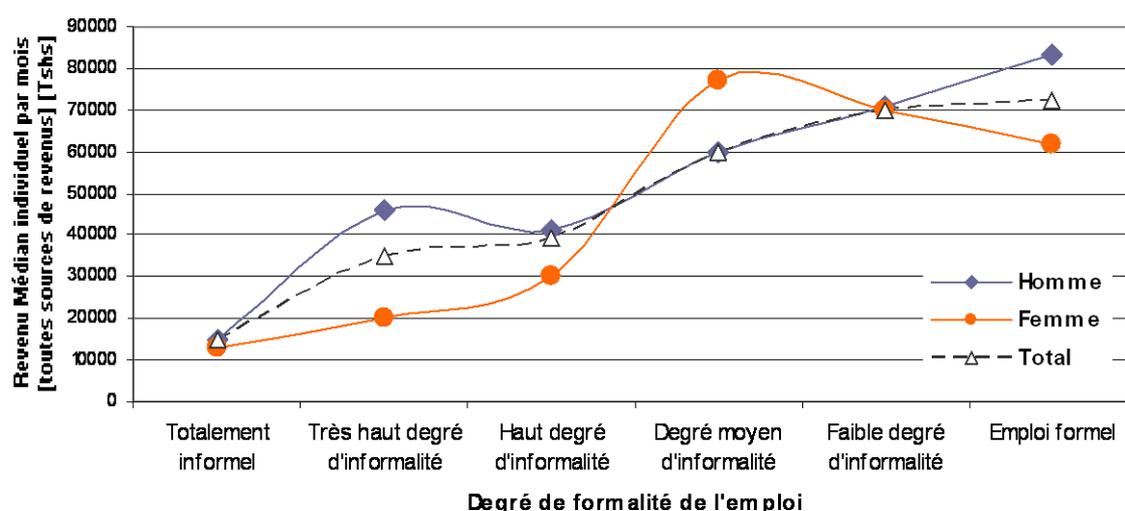
2. Niveaux de formalité de l'emploi et sécurité du revenu

La sécurité du revenu couvre à la fois le *niveau* du revenu (en valeur absolue et par rapport aux besoins), de l'*assurance* de recevoir un revenu, du fait d'escompter que le revenu sera adéquat dans le présent et qu'il s'améliorera ou se détériorera à l'avenir, durant la vie active de l'individu et sa vieillesse ou sa vie de retraité en cas d'invalidité. Qui dit sécurité du revenu dit revenu réel, revenu tel qu'il est perçu, et revenu escompté.

L'instabilité du revenu constitue une forme majeure de l'insécurité du revenu et de l'appauvrissement, car beaucoup d'individus perçoivent un revenu d'une manière irrégulière, souvent avec beaucoup de retard.

En Tanzanie comme dans les quelques pays d'Afrique sélectionnés ici, les revenus sont significativement plus faibles parmi les travailleurs les plus informels et tendent à croître avec l'augmentation du niveau de formalité de l'emploi. Est entendu par revenu dans le cas présent le revenu mensuel individuel retiré de l'ensemble des activités économiques exercées par le travailleur au cours du dernier mois. La représentation du revenu individuel mensuel médian⁷ par classe de formalité de l'emploi et le sexe révèle cette tendance générale de croissance des revenus en fonction du degré de formalité de l'emploi, tendance commune aux hommes et aux femmes avec néanmoins, parmi les travailleurs salariés les plus protégées un revenu nettement inférieur pour les femmes. Le rapport entre le niveau médian du salaire mensuel parmi le groupe des travailleurs les plus formels et celui des plus informels est 4.5 pour les hommes et de 3 pour les femmes.

Figure 2. Revenu individuel médian par mois [Tshs] selon le niveau de formalité de l'emploi et le sexe



Source: Tanzanie, PSS 2001

⁷ Compte tenu des faibles effectifs dans les classes de formalité de l'emploi les plus élevée [notamment pour les femmes] et à la présence de quelques valeurs extrêmes, la médiane, indicateur plus robuste que la moyenne est retenue.

Le niveau de revenu est par ailleurs inférieur en milieu rural par rapport au milieu urbain et cela quel que soit le degré de formalité de l'emploi avec néanmoins une différence plus marquée parmi les travailleurs quasi ou totalement formels.

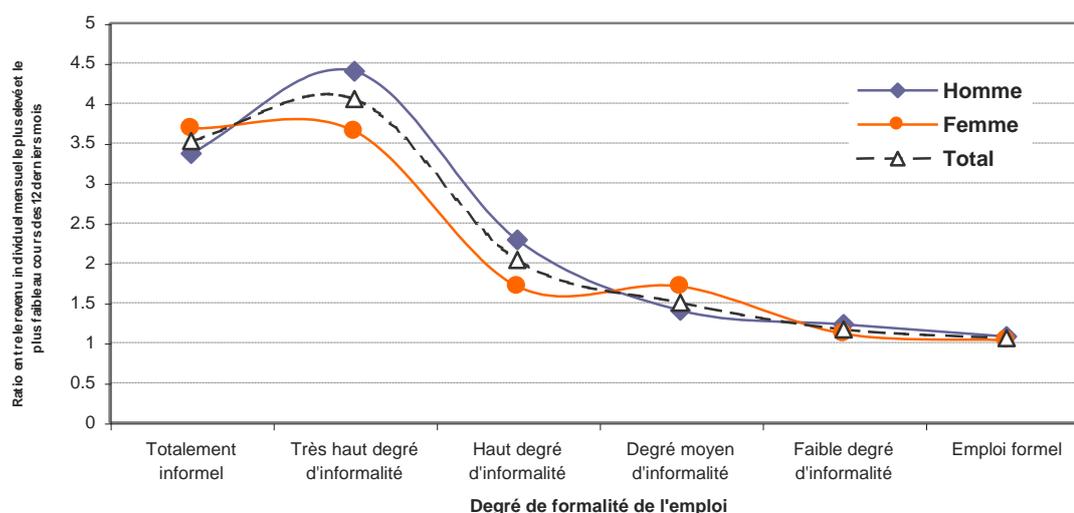
a. Variabilité du revenu

La variabilité est analysée à l'aide de trois principaux critères:

- le ratio entre le revenu mensuel le plus élevé et le revenu mensuel le plus faible au cours des douze derniers mois. Ce ratio est un indicateur de l'amplitude de revenu sur un an. Un ratio élevé est un indicateur de l'instabilité du revenu.
- La déclaration faite par la personne interviewée quant à la variation de son revenu au cours des 12 mois précédents l'enquête
- Et, un dernier plus subjectif relatif aux attentes et estimations des répondants quant à l'évolution à leur rémunération sur un an par rapport au niveau actuel.

L'ensemble de ces indicateurs convergent pour confirmer une plus grande variabilité du revenu pour les travailleurs les plus informels. Plus qu'une variabilité, c'est une instabilité et une incertitude révélatrices d'une grande insécurité. En Tanzanie, à la différence d'autres pays en particulier dans les régions de l'Europe de l'Est et dans une moindre mesure d'Amérique latine, cette insécurité du revenu dans le temps, s'ajoute à une insécurité liée au niveau général du revenu, significativement plus faible parmi les plus informels.

Figure 3. Variabilité du revenu en fonction du degré de formalité de l'emploi



Source: Tanzanie, PSS 2001

L'appréciation quant à la variabilité du revenu pendant les douze derniers mois montrent une très nette différence en fonction de la formalité de l'emploi. Près de la totalité des travailleurs les plus formels font état d'une régularité de leur revenu, cette proportion est d'environ 50 pour cent dans les deux groupes de travailleurs proches de la formalité totale. Le contraste est important par rapport aux groupes de travailleurs les plus informels puisque seuls un peu plus de 10 pour cent d'entre eux font état d'un revenu régulier pour l'année écoulée.

Figure 4. Variabilité du revenu individuel au cours des 12 derniers mois selon le degré de formalité de l'emploi

Variabilité du revenu individuel au cours des 12 derniers mois	Totalement informel [%]	Très haut degré d'informalité [%]	Haut degré d'informalité [%]	Degré moyen d'informalité [%]	Faible degré d'informalité [%]	Emploi formel [%]
Régulier	10.6	13.7	29.4	48.9	53.6	93.5
Fluctuations	71.1	75.9	53.7	9.7	6.7	
Fortement irrégulier	17.0	9.3	12.2		3.9	
Salaire régulier + revenu additionnel irrégulier	1.3	1.1	4.7	41.3	35.8	6.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Tanzanie, PSS 2001

Enfin, en termes d'attentes par rapport à l'évolution du revenu au cours de l'année à venir, la différence tout en étant moins tranchée mais néanmoins en évidence deux points importants :

- une prévision de baisse du revenu plus présente parmi les travailleurs informels et en parallèle une prévision à la hausse qui caractérise davantage les plus formels
- une très forte proportion de travailleurs incertains quant à l'évolution de leurs revenus et par conséquent de leurs moyens de subsistance.

Figure 5. Évolution attendue du revenu pour l'année à venir selon le degré de formalité de l'emploi

Evolution attendue du revenu pour l'année à venir	Totalement informel [%]	Très haut degré d'informalité [%]	Haut degré d'informalité [%]	Degré moyen d'informalité [%]	Faible degré d'informalité [%]	Emploi formel [%]
A la hausse	13.4	24.3	18.2	15.0	15.7	30.8
A la baisse	16.5	17.1	9.2		2.7	2.4
Stable	10.6	14.2	18.9	34.7	46.3	54.8
Ne sait pas	0.2	1.0	4.1	12.7	11.1	
Salaire régulier à la hausse + revenu non salarial à la baisse ou stable	0.4			5.2	1.9	
Salaire régulier à la baisse + revenu non salarial à la hausse ou stable	58.8	43.4	49.7	32.5	22.3	12.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Tanzanie, PSS 2001

Les attentes sont liées à l'évolution passée du revenu avec une prévision de hausse ou de stabilité logiquement plus répandue lorsque l'évolution passée montre une certaine régularité. L'incertitude est très largement présente dans le cas de revenus passés très irréguliers. Ainsi, parmi les personnes déclarant des revenus irréguliers pour l'année précédente, 67 pour cent se déclarent incertains quant à l'évolution future de leur revenu, 20 pour cent prévoient une baisse pour l'année à venir, 8 pour cent une stabilité relative et 5 pour cent une hausse.

Par contre, cette différence semble s'atténuer sur le long terme puisqu'à la question de la situation financière à l'âge de la retraite, l'incertitude et le pessimisme font l'unanimité et cela quel que soit le niveau actuel de formalité de leur emploi. Plus de la moitié des travailleurs se montrent incertains quant à l'adéquation de leur situation financière à long terme et environ un tiers d'entre eux sont pessimistes et prévoient une situation mauvaise ou tout au moins inadaptée à leurs besoins une fois âgés. Est-ce la difficulté à se projeter, la prise en compte d'une situation générale d'incertitude ou la prise de besoins relatifs différents ?

b. Fluctuation de la demande et incertitude : le cas des travailleurs à leur propre compte et des employeurs

Les résultats observés tendent à mettre en évidence de meilleurs débouchés en termes de demande suffisante, mais surtout de plus grandes perspectives de développement de l'activité parmi les travailleurs indépendants s'étant engagés vers une formalisation de l'activité et davantage de protection. C'est une relation sans doute à double sens dans la mesure où la formalisation rend possible l'accès à certains marchés et permet de dégager des profits suffisants pour couvrir non seulement les coûts liés aux procédures administratives et impôts associés à la formalisation de l'activité mais aussi ceux associés à la protection sociale pour le travailleur voire sa famille.

En **Tanzanie**, les travailleurs à leur propre compte sont majoritairement présents dans le groupe des emplois les plus informels (80 pour cent). Néanmoins, 16 pour cent sont dans le groupe 2, environ 2 pour cent d'entre eux sont les groupes 3 et 4 et 2 pour cent dans le groupe 5, c'est-à-dire en situation d'emploi quasiment formel. Deux questions relatives à la demande actuelle et à son évolution leur ont été posées : i) l'existence d'une demande suffisante pour leurs produits et services et ii) l'évolution attendue concernant cette demande pour l'année à venir. A la première question 48.6 pour cent des travailleurs répondent par l'affirmative, cette proportion augmentant avec le passage de la situation la plus informelle vers la plus formelle pour atteindre 66.7 pour cent. Néanmoins, c'est essentiellement par rapport l'évolution prévue de la demande que les différences sont les plus marquées. La proportion de travailleurs estimant que la demande augmentera au cours de l'année à venir croît avec le niveau de formalité de l'emploi alors que l'incertitude quant à cette évolution décroît.

Table 3. Tanzanie — Travailleurs à leur propre compte : évolution prévue de la demande pour leurs produits et services selon les niveaux de formalité de l'emploi [%]

Niveau de formalité de l'emploi [parmi les travailleurs à leur propre compte]					
Évolution prévue de la demande	[Groupe 1] Totalem informel	[Groupe 2] Très forte informalité	[Groupe 3] et [Groupe 4]	[Groupe 5] Faible informalité	Total
En augmentation	14.4	23.3	55.6	40.0	16.6
En diminution	6.9	9.7	11.1		7.2
Inchangée	10.8	14.2		40.0	11.8
Ne sait pas	67.9	52.8	33.3	20.0	64.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Tanzanie, PSS 2001

c. Satisfaction du revenu

En Tanzanie, la majorité des travailleurs sont globalement insatisfaits du niveau de revenu (61 pour cent pour l'ensemble des travailleurs). Toutefois la proportion de personnes se déclarant satisfaites de son revenu augmente avec l'augmentation du niveau de formalité de l'emploi et de revenu qui est lié. Ainsi, parmi les travailleurs les plus informels, un travailleur sur quatre seulement se déclare satisfait contre plus d'un travailleur sur deux à l'autre extrémité de l'échelle de formalité. A l'inverse, alors que 65 pour cent des plus informels sont mécontents, 45 pour cent et 37 pour cent respectivement des travailleurs dans les deux derniers groupes les plus formels se déclarent insatisfaits.

d. Sécurité du revenu pour les personnes âgées

La question de la sécurité du revenu à l'âge de la retraite et les moyens d'y parvenir peuvent être singulièrement différents selon le statut dans l'emploi. Selon les caractéristiques et les critères d'éligibilité des systèmes de pension au niveau national, selon les moyens financiers des travailleurs et leur capacité contributive ou leur capacité d'épargne, la sécurité du revenu à l'âge de la retraite peut dépendre d'une pension de retraite contributive, de l'assistance ou d'un système de retraite non contributive financée par l'État, de l'épargne ou de la sécurité représentée par le patrimoine personnel ou encore du soutien de la famille et des enfants. A l'exception des systèmes de pensions de retraite

non contributifs⁸ ou de systèmes contributifs volontaires, les pensions de retraite sont, en premier lieu, associées à la relation de travail salarié, signifiant un revenu de remplacement à l'issue de la relation de travail entre le salarié et l'employeur. Tous les salariés ne sont néanmoins pas couverts. La faible couverture des travailleurs salariés résulte notamment du caractère restrictif de la couverture telle qu'indiquée dans le système légal de sécurité sociale (Éthiopie par exemple), du non-respect du code du travail et de l'absence, pour nombre de travailleurs employés, d'un contrat de travail formel, de la précarisation du travail salarié et de contrats ne permettant pas de remplir les conditions d'éligibilité nécessaires.

La situation des travailleurs indépendants est sensiblement différente de celle des salariés. Différents points se dégagent des résultats observés, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne et dans les pays d'Asie du sud: i) dans nombre de pays en développement, les travailleurs et leur famille aspirent en premier lieu à couvrir leurs besoins essentiels et immédiats. Les besoins à long terme et la prévoyance pour la retraite n'apparaissent pas comme une préoccupation majeure tant que ces besoins essentiels et quotidiens ne sont pas satisfaits ; ii) lié au premier point et à l'absence de protection sociale pour la majorité et/ ou de capacité d'épargne pour couvrir les besoins au-delà des urgences et besoins immédiats, les deux sentiments exprimés face à la question de la sécurité du revenu au moment de la vieillesse sont l'incertitude et l'inquiétude; iii) l'importance de la solidarité et des traditions familiales.

Les résultats observés en Tanzanie (selon les données PSS) illustrent ce sentiment d'incertitude. En **Tanzanie**, l'incertitude est un sentiment partagé par tous les travailleurs. Alors qu'à court terme les travailleurs en emploi formel se révèlent plus optimistes par rapport de l'évolution attendue de leur revenu, cette différence semble s'atténuer sur le long terme, puisqu'à la question de la situation financière à l'âge de la retraite, l'incertitude et le pessimisme font l'unanimité et cela quel que soit le niveau actuel de formalité de leur emploi. Plus de la moitié des travailleurs se montrent incertains quant à l'adéquation de leur situation financière à long terme et environ un tiers d'entre eux sont pessimistes et prévoient une situation mauvaise ou tout au moins inadaptée à leurs besoins une fois âgés.

3. La sécurité de base et l'accès aux biens et services essentiels

a. Sécurité de base

Dans la majorité des pays couverts par les enquêtes PSS, la sécurité de base signifie que chaque famille est en mesure d'assurer ses besoins essentiels de subsistance convenablement et selon des conditions qui ne vont pas à l'encontre de sa dignité ou ne mettent pas en péril le bien-être de ses membres. Le revenu est un facteur important mais il n'est pas suffisant pour garantir cet objectif. Le revenu dépend non seulement du marché du travail et du climat économique mais aussi des qualifications et des initiatives individuelles, de la santé, des lois, des institutions et des infrastructures.

Les aspects abordés dans cette partie ont trait à des indicateurs non monétaires des conditions de vie des ménages et ont trait également aux éléments de la sécurité sociale de base tels qu'identifiés par Kannan⁹. Il s'agit de la capacité des individus et des ménages à satisfaire leurs besoins essentiels en termes de nourriture, à accéder à des conditions de logement décentes, à la santé et à l'éducation. La seconde partie concerne la fréquence de crises financières graves, les raisons principales de ces crises et les moyens d'y faire face.

Selon les résultats observés sur la base des données pour la Tanzanie, la santé et les soins engendrés par les problèmes de santé représentent la charge la plus lourde à couvrir pour la majorité des ménages et tout particulièrement lorsque ce ménage compte, parmi ces membres, des travailleurs en emploi informel. En effet 41 pour cent des travailleurs les plus informels, soient les moins protégés, déclarent que le revenu du ménage est insuffisant pour couvrir les soins de santé et 47 pour cent estiment qu'il est juste suffisant. A l'autre extrême, dans le groupe des travailleurs les plus formels,

⁸ Au Brésil, l'extension de la couverture des personnes âgées est due en grande partie à la coexistence, en plus du système contributif de sécurité sociale, de deux programmes non-contributifs (le régime de pensions et un programme d'assistance sociale destiné aux personnes indigentes de 67 ans et plus). Selon l'enquête auprès de ménages PNAD, en 1999, 77.3 pour cent des personnes âgées de 60 ans et plus étaient couverts par l'un ou l'autre de ces programmes de pensions. Scharzer, H.; Querino, Ana Carolina: *Non-contributory pensions in Brazil: The impact on poverty reduction*. ESS N° 11. (Geneva, ILO, Social Protection Sector, 2002).

⁹ Kannan, K.P. *Social Security, Poverty Reduction and Development. Arguments for enlarging the concept and coverage of social security in a globalizing world* — ESS Paper n°21 (BIT, Genève, 2004)

travailleurs salariés pour la plupart bénéficiant d'une couverture des frais médicaux assurée par l'employeur, 44 pour cent déclarent que les revenus de la famille permettent de couvrir les soins médicaux et un peu moins d'un travailleur formel sur quatre, estime que le revenu de la famille est insuffisant. Cette proportion est plus faible du fait d'un statut dans l'emploi relativement plus protégé mais reste néanmoins élevée.

Seuls 16 pour cent des ménages dont certains des membres sont des travailleurs informels sont « le plus souvent » en mesure de couvrir les traitements médicaux pour les problèmes de santé courants lorsqu'ils adviennent. Cette proportion est beaucoup plus élevée (47.1 pour cent) lorsqu'un membre de la famille est en emploi formel. La majorité, 84 pour cent des ménages comptant des travailleurs en emploi informel, sont régulièrement, voire de manière quasi-permanente, dans l'incapacité de couvrir ces frais médicaux.

Table 4. Tanzanie – Capacité de la famille à couvrir les coûts engendrés par les soins de santé

	[Groupe 1] Totalelement informel	[Groupe 2] Très forte informalité	[Groupe 3] Forte informalité	[Groupe 4] Informalité modérée	[Groupe 5] Faible informalité	[Groupe 6] Emploi formel	Total
Capacité du revenu du ménage à couvrir les besoins élémentaires pour [%]							
La nourriture							
Suffisant	31.5	38.8	33.3	48.3	46.9	54.5	34.3
Juste assez	48.1	48.4	54.4	44.8	46.9	36.4	48.0
Insuffisant	20.4	12.8	12.3	6.9	6.3	9.1	17.7
Le logement							
Suffisant	64.8	63.1	63.8	55.2	62.3	61.8	64.1
Juste assez	24.9	26.7	27.6	34.5	32.8	35.3	26.1
Insuffisant	10.3	10.2	8.6	10.3	4.9	2.9	9.8
Les vêtements							
Suffisant	16.9	29.4	31.6	46.4	34.4	42.4	21.4
Juste assez	57.7	56.1	40.4	50.0	57.8	42.4	56.2
Insuffisant	25.4	14.4	28.1	3.6	7.8	15.2	22.4
Les soins de santé							
Suffisant	12.2	25.5	23.7	24.1	29.7	44.1	16.6
Juste assez	46.7	50.5	42.4	55.2	50.0	32.4	47.0
Insuffisant	41.0	23.9	33.9	20.7	20.3	23.5	36.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Capacité de la famille à couvrir les traitements médicaux pour les problèmes de santé courants [%]							
Oui, le plus souvent	16.2	33.7	36.8	34.5	40.6	47.1	21.9
Parfois	46.5	48.7	43.9	51.7	45.3	41.2	46.6
Généralement non	37.3	17.6	19.3	13.8	14.1	11.8	31.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Tanzanie, PSS 2001

Cette situation conduit certains des ménages, notamment parmi les moins protégés, à emprunter ou à vendre certains de leurs biens. C'est le cas d'un ménage sur quatre parmi lesquels l'un au moins des membres est non protégé ou faiblement protégés¹⁰ et d'un ménage sur 10 lorsque l'une des personnes en emploi est un travailleur « formel ». Qu'advient-il des trois quart des familles ne pouvant couvrir les frais de santé et qui n'ont pas recours à l'emprunt ou la vente ?

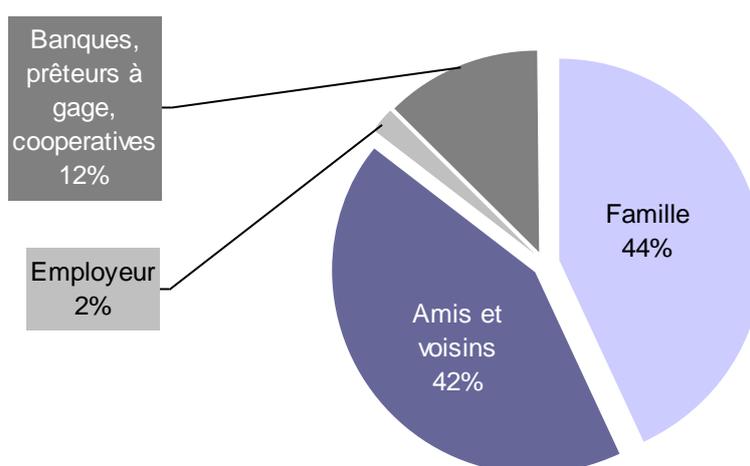
¹⁰ Les cinq premiers groupes définis selon le degré de formalité de l'emploi sur l'échelle qui compte six groupes.

b. Crise financière au cours des 3 derniers mois

Selon les données de l'enquête PSS en **Tanzanie**, près de la moitié des ménages ont connu une crise financière grave au cours des trois dernières années (48 pour cent). Ce pourcentage varie relativement peu parmi les cinq premiers des six groupes définis selon les critères de formalité de l'emploi, concernant un peu plus de 50 pour cent des plus informels et une proportion légèrement inférieure parmi les quatre autres groupes. La différence est par contre importante entre ces travailleurs présentant des niveaux divers d'insécurité de l'emploi et le groupe minoritaire des travailleurs dits « formels ». Parmi eux, seuls 17.6 pour cent déclarent avoir connu une crise financière grave affectant le bien-être du ménage au cours des trois dernières années. Les trois causes de crises les plus citées sont de mauvaises récoltes [23 pour cent], les coûts médicaux [18 pour cent] et les catastrophes naturelles [15 pour cent].

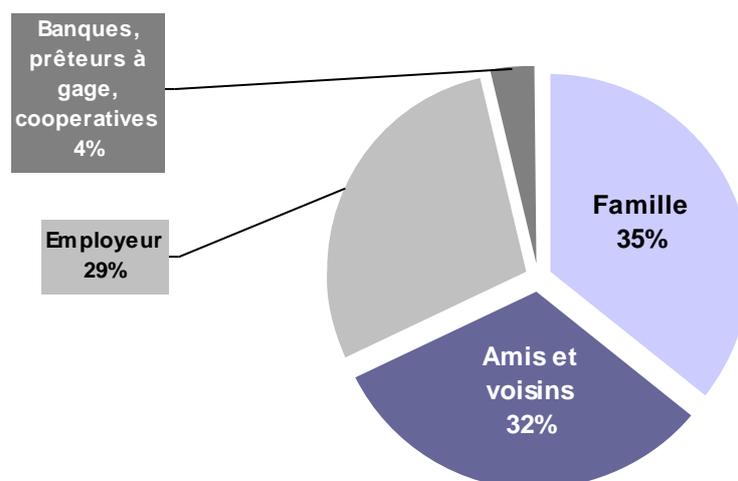
En cas de crise tous comptent en premier lieu sur la famille (un ménage sur deux) et les amis (un ménage sur trois), indépendamment du niveau de formalité des emplois. Les sources de soutien financier vers lesquelles se tournent les familles varient par contre sensiblement selon la nature plus ou moins formelle des emplois au sein du ménage. Ainsi, la famille et les amis représentent non seulement un appui moral de confiance mais également la principale source d'aide financière vers qui se tourner pour plus de 80 pour cent des ménages dont l'un des membres au moins est en emploi totalement informel. La présence dans le ménage de travailleurs formels ou semi-formels semble ouvrir d'autres possibilités d'aide financière. En effet dans les deux groupes les plus formels, plus d'un ménage sur quatre fait appel à l'employeur du travailleur formel contre moins de deux pour cent dans les ménages comptant des travailleurs totalement informels. Les deux graphiques ci-après présentant les sources utilisées par les ménages comptant au moins un travailleur en emploi totalement informel [Figure 6] et les ménages dont l'un des travailleur au moins est en emploi formel [figure 7]. Le premier graphique est représentatif des trois premiers groupes des six groupes définis selon un niveau de formalité croissant. Le second est représentatif des deux groupes les plus formels. Il apparaît clairement que les principales sources sont la famille et les amis mais que les employeurs représentent également une source importante d'aide financière dans le cas des travailleurs les plus formels. Le recours aux banques, aux coopératives, aux commerçants et aux prêteurs à gages n'apparaît pas sur le graphique et ne représentent chacun qu'une proportion assez faible (moins de 1 pour cent en moyenne pour les banques et les coopératives), et 3 pour cent en moyenne pour les commerçants, avec une proportion plus marquée parmi les ménages comptant au moins un travailleur informel.

Figure 6. Tanzanie : En cas de crise financière : source principale d'appui – groupe des travailleurs les plus informels



Source: Tanzanie, PSS 2001

Figure 7. Tanzanie : En cas de crise financière : source principale d'appui – groupe des travailleurs les plus formels



Source: Tanzanie, PSS 2001

4. Santé et sécurité au travail

Le questionnaire Tanzanien compte une section relative à la sécurité au travail avec malheureusement une minorité de questions communes à l'ensemble des actifs occupés mais des blocks spécifiques aux salariés réguliers et non réguliers et d'autres questions réservées aux travailleurs indépendants: employeurs et travailleurs à leur propre compte. Cela réduit la possibilité de comparaison des situations entre travailleurs formels et informels et tend à réduire considérablement les effectifs pris en compte pour chacune des questions, réduisant de fait la fiabilité des résultats. Néanmoins certaines tendances suffisamment importantes permettent de dégager quelques situations clairement différenciées en fonction du de la formalité de l'emploi.

En termes d'accidents du travail, parmi les travailleurs les plus informels, la proportion d'arrêt de l'activité d'une durée supérieure à une semaine pour cause d'accidents du travail au cours des douze derniers mois est légèrement supérieure.

Table 5. Tanzanie : Proportion de travailleurs ayant eu un arrêt de plus d'une semaine pour cause d'accident du travail au cours des 12 derniers mois

	Niveau de formalité de l'emploi						Total
	[Groupe 1] Totalem informel	[Groupe 2] Très forte informalité	[Groupe 3] Forte informalité	[Groupe 4] Informalité modérée	[Groupe 5] Faible informalité	[Groupe 6] Emploi formel	
Proportion de travailleurs ayant eu un arrêt de plus d'une semaine pour cause d'accident du travail au cours des 12 derniers mois							
[Concerne toutes les personnes en emploi]							
Total	16.9	9.4	27.6	10.3	9.4	6.1	15.6
Homme	16.5	8.3	34.4	15.0	13.3	11.8	15.9
Femme	17.3	10.6	20.0		5.9		15.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Tanzanie, PSS 2001

Les travailleurs les plus exposés sont apparemment les travailleurs salariés occasionnels ou temporaires dans l'agriculture ou dans les usines, en raison d'équipements plus dangereux. Ces

travailleurs non protégés se situent essentiellement dans les trois premiers groupes les plus informels. Les travailleurs les moins exposés sont ceux exerçant dans les bureaux, magasins et échoppes¹¹.

La perception de l'exposition aux risques selon les travailleurs eux-mêmes varie également selon les niveaux de formalité de l'emploi. Il s'agit davantage de la nature des risques perçus plus que de la proportion de travailleurs exposés.

Table 6. Tanzanie : Exposition aux risques en fonction des niveaux de formalité de l'emploi [%]

Niveau de formalité de l'emploi							
	[Groupe 1] Totale- ment informel	[Groupe 2] Très forte informalité	[Groupe 3] Forte informalité	[Groupe 4] Informalité modérée	[Groupe 5] Faible informalité	[Groupe 6] Emploi formel	Total
Exposition aux risques							
Travail avec des équipements, produits dangereux ou dans des conditions dangereuses [Concerne toutes les personnes en emploi]							
Oui	11.9	20.0	15.8	6.9	22.2	18.8	13.8
Non	86.7	79.4	84.2	93.1	77.8	78.1	85.1
Ne sait pas	1.4	0.6				3.1	1.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Principal danger [Concerne toutes les personnes en emploi ayant répondu oui à la question précédente]							
Produits chimiques	57.9	32.4	30.0		46.2	33.3	49.1
Équipement dangereux	0.9	17.6	20.0		53.8	33.3	10.5
Chaleur ou froid excessif	30.8	47.1	30.0	100.0			31.0
Bruit excessif	2.8		20.0				2.9
Vibrations excessives	4.7	2.9				33.3	4.7
Autre	2.8						1.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Niveau de formalité de l'emploi							
	[Groupe 1] Totale- ment informel	[Groupe 2] Très forte informalité	[Groupe 3] Forte informalité	[Groupe 4] Informalité modérée	[Groupe 5] Faible informalité	[Groupe 6] Emploi formel	Total
Évaluation subjective des conditions de santé et sécurité sur le lieu de travail [Question posée uniquement aux travailleurs salariés]							
Très bonne	1.6		13.6	7.1	9.1	27.3	9.8
Satisfaisante	22.2	40.0	54.2	71.4	57.6	63.6	49.6
Mauvaises	73.0	60.0	28.8	21.4	30.3	9.1	38.3
Ne sait pas	3.2		3.4		3.0		2.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Tanzanie, PSS 2001

Les travailleurs les plus informels, fortement présents dans l'agriculture sont exposés aux risques liés aux produits chimiques, mentionnés comme principal risque par 57.9 pour cent du groupe le plus informel et par 71.8 pour cent des travailleurs agricoles de ce premier groupe. Faute de moyens, ces travailleurs utilisent des équipements rudimentaires et peu mécanisés, non perçus comme des équipements dangereux [risque mentionné par moins de 1 pour cent dans ce groupe]. Un risque apparemment davantage ressenti par les travailleurs des groupes les plus informels sont des conditions de chaleurs ou de froid excessif, mentionné par 30.8 pour cent et 47.1 pour cent des groupes 1 et 2 respectivement. Parmi eux nombreux sont ceux qui travaillent en plein air, dans les champs, en mer, ou dans la rue, sans local fixe. A l'inverse, la majorité des travailleurs dont les conditions d'emploi sont plus formalisés, en particulier les ouvriers, citent l'exposition aux équipements dangereux (53.8 pour cent dans le groupe 5) et 46.2 pour cent mentionnent les produits chimiques.

¹¹ Ces résultats sont à considérer avec beaucoup de précaution compte tenu de l'interprétation de ce qui est entendu par accident du travail et également de la faiblesse des effectifs concernés.

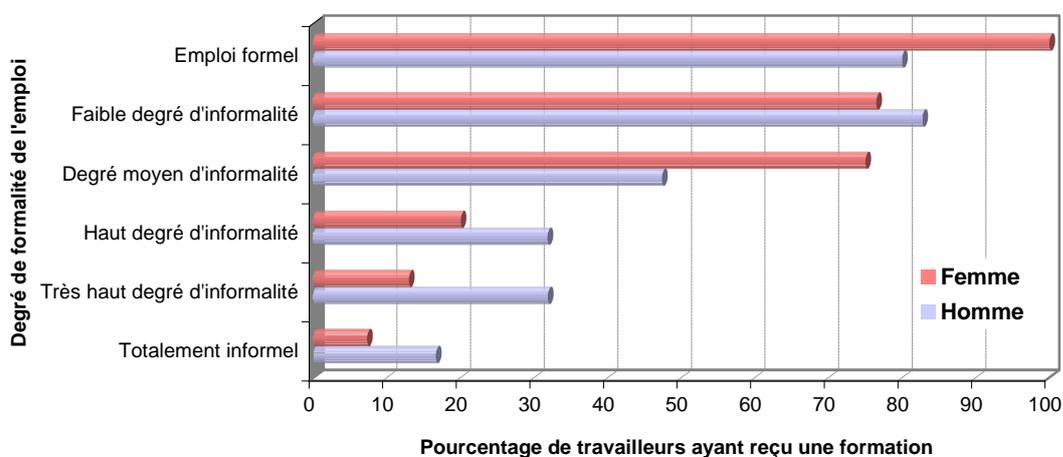
L'évaluation subjective de l'environnement de travail du point de vue des conditions de santé et de sécurité, question posée uniquement aux travailleurs salariés, amène différents commentaires. Quelles que soient les conditions d'emploi, moins de 10 pour cent de l'ensemble des travailleurs salariés estiment comme « très bonnes » les conditions de santé et de sécurité sur leur lieu de travail. Un salarié sur deux estime qu'elles sont satisfaisantes et 38.3 pour cent qu'elles sont mauvaises. Les hommes sont plus nombreux à exprimer un avis négatif en raison notamment de la nature différente des métiers exercés selon le genre. Près d'un homme sur deux pense que les conditions sur le lieu de travail en terme de santé et sécurité sont mauvaises ; cela concerne moins d'une femme sur quatre. Les plus exposés à de mauvaises conditions sont les salariés agricoles (57 pour cent) et les ouvriers (70 pour cent).

Les résultats observés en fonction des différents niveaux de formalité de l'emploi, bien que basés sur une évaluation subjective, présentent un triste constat : les travailleurs les plus informels, ne bénéficiant d'aucune disposition de protection sociale et donc de couverture des risques, semblent par ailleurs les plus exposés. Près des trois quarts des travailleurs dont les conditions de travail sont les plus informelles et 60 pour cent des travailleurs du groupe 2 estiment que les conditions de santé et de sécurité sont mauvaises. Sans aucune protection sociale, en l'occurrence d'aucun congé maladie et d'aucun remboursement des soins médicaux, les conséquences en sont d'autant plus désastreuses et difficiles à assumer. Selon les données PSS, 95 pour cent des travailleurs informels paient eux-mêmes le coût des traitements engendrés par un accident du travail. A l'inverse, pour 85.3 pour cent des travailleurs en emploi formel, les coûts d'un accident du travail est pris en charge principalement par l'employeur et pour 5.9 pour cent par une assurance personnelle.

5. Accès à la formation

En Tanzanie la question posée concernant l'accès à la formation professionnelle recouvre en plus des formations spécifiques reçues au sein de l'entreprise dans le contexte de l'activité professionnelle proprement dite, l'éducation reçue dans le cadre du système éducatif classique. Or, le niveau d'éducation de l'individu apparaît comme étant l'un des principaux déterminants - sinon le principal - de l'accès à un emploi formel. Il n'est donc pas surprenant de constater que l'accès à la formation professionnelle, telle qu'abordée par le questionnaire tanzanien, est fortement conditionné par le caractère plus ou moins formel de l'emploi. La proportion de travailleurs ayant eu accès à une formation professionnelle est d'autant plus élevée que les conditions d'emplois sont formelles avec un effet multiplicateur plus important pour les femmes que pour les hommes.

Figure 8. Tanzanie: Niveau de formalité de l'emploi et accès la formation



Source: PSS Tanzanie, 2001

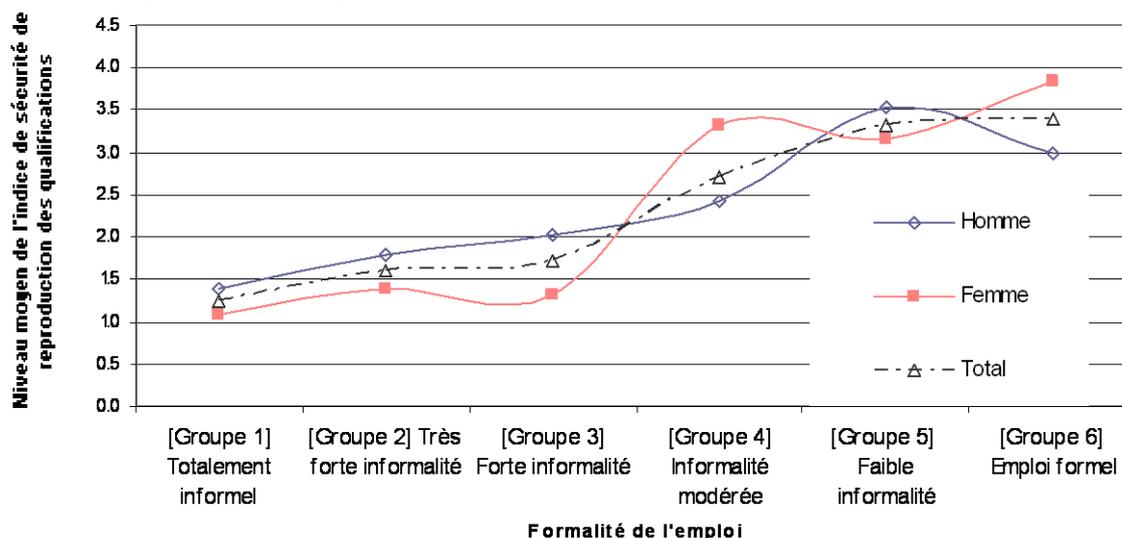
Le type de formation reçue est par ailleurs différent selon les groupes de travailleurs définis par le niveau de formalité de l'emploi. Ainsi, l'apprentissage, l'acquisition du savoir-faire sur le tas sur le lieu de travail et, dans une moindre mesure, les formations professionnelles courtes sont le faits des groupes de travailleurs les plus informels. Plus d'un tiers des travailleurs les plus informels [36 pour cent et 45 pour cent pour les deux groupes les plus informels] ont acquis leur savoir-faire et leurs compétences par le biais de l'apprentissage. Cette proportion est de 16 pour cent parmi les travailleurs les plus formels. A l'inverse, la formation et l'acquisition de compétences grâce à l'enseignement dispensé dans les collèges et les instituts de formation concernent plus de la moitié des travailleurs formels contre 20 pour cent des travailleurs informels.

a. Indice¹² synthétique de la sécurité de la reproduction des qualifications

Un indice synthétique reprenant les principales dimensions de ce que recouvre la sécurité de la reproduction des qualifications a été réalisé pour différents pays. Cet indice conjugue deux types d'indicateurs se rapportant d'une part à l'éducation de base, qui est manifestement un atout important pour un accès ultérieur à la formation, et d'autre part à la formation passée et future du point de vue de l'accès et de la nature formelle ou informelle de la formation. Les valeurs absolues de cet indice n'ont de signification qu'en terme de comparaison entre différents groupes de travailleurs et de valeur relative par rapport aux valeurs extrêmes (0 et 6). Si la valeur ne correspond pas à une réalité palpable, elle représente néanmoins un indicateur de déficits plus ou moins importants en termes de qualifications et d'opportunités de se former, de se recycler et donc d'accroître ses capacités personnelles (insertion sur le marché du travail, adaptation et efficacité notamment).

Les résultats observés dans les différents pays d'Asie et d'Afrique sub-saharienne couverts par un enquête PSS, ont en commun une corrélation significativement positive entre formalité de l'emploi et sécurité des qualifications. Les différences résident davantage dans le niveau général de sécurité en ce domaine parmi les travailleurs et les situations plus ou moins discriminatoires à l'encontre des femmes.

Figure 9. Tanzanie – Valeur normalisée moyenne de l'indice individuel sur la sécurité de la reproduction des qualifications selon le sexe



Source: PSS Tanzanie, 2001

¹² L'indice de la sécurité de la reproduction des qualifications au niveau individuel élaboré à partir des données collectées au Gujarat a été construit de la manière suivante:

$$\text{Indice de la sécurité des compétences au niveau individuel} = 2 \cdot \text{ED} + ((\text{AF} + \text{TF}) + (\text{PF} + \text{TFP}))$$

Sachant que les éléments sont définis comme suit:

ED: Niveau de scolarité le plus élevé

AF: Accès à la formation: AF = 1 si l'individu a suivi une formation professionnelle; 0 dans les autres cas;

TF: Type de formation suivie: TF = 1 si AF concernait un apprentissage ou une formation en dehors de l'emploi dans une classe ou un institut; 0 dans les autres cas;

PF: Possibilité d'obtenir une formation ultérieure: PF = 1 s'il est possible d'obtenir une formation ou un recyclage sur le lieu de travail actuel si nécessaire; 0 dans les autres cas;

TFP: Type de formation/recyclage possible: TFP = 1 s'il est possible d'obtenir une formation ou un recyclage en dehors du lieu de travail si nécessaire; 0 dans les autres cas.

Avant la normalisation, l'ISC au niveau individuel a une valeur comprise entre 0 et 6, une valeur de zéro signifiant que la personne n'a aucune sécurité des compétences. L'indice sous-entend qu'une importance égale est donnée à chaque niveau de formation, mais un poids double est accordé à la formation formelle par rapport à la formation informelle.

En Tanzanie également, les déficits en terme de qualifications et d'opportunités de se former sont importants et plus encore parmi les groupes de travailleurs les plus informels. Le niveau général est en moyenne très bas (et plus encore parmi les femmes) en raison notamment de la forte représentation des emplois fortement informels dans l'emploi total.

Un résumé des résultats est présenté ci-après présentant deux groupes :

- le groupe à l'extrémité des emplois les plus informels d'une part, et
- le groupe de travailleurs en conditions d'emploi plus formelles d'autre part.

Au niveau du ménage

Capital infrastructure	Emploi informel¹⁴ 22 % ont accès à l'électricité Accès à l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ■ 4.8% ont l'eau courante à domicile ■ 12.8% à l'extérieur Précarité de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> ■ 27 % ont une maison en terre recouverte de branchages ■ 34 % ont un logement en dur ■ 85% sont propriétaires du logement 		Emploi formel 63 % ont accès à l'électricité Accès à l'eau courante : 25.3% ont l'eau courante à domicile 24.3% à l'extérieur du domicile Habitat : Moins de 2% ont un logement fait de terre et de branchage 75% habitent un logement en « dur » 61% sont propriétaires du logement
Revenu du ménage	<ul style="list-style-type: none"> ■ Niveau de revenu Faible niveau de revenu au niveau du ménage : un revenu du ménage de 80000 shillings par mois, entre 2 à 3 fois moins élevé en moyenne que parmi les ménages comptant des travailleurs formels.		

¹³ L'enquête PSS : L'enquête PSS en Tanzanie réalisée en 2001 compte 1521 individus, âgés de 15 à 59 ans tirés au sort dans chacun des ménages échantillonnés. Trois régions de Tanzanie ont été retenues dans le but de couvrir différents types d'activités économiques et différents milieux. Deux de ces trois régions [Dar es Salaam et Arusha] sont également proposées dans le document de projet.

- Dar es Salaam, capitale de la Tanzanie couvre environ 10 pour cent de la population totale du pays. Cette région composée de 90 pour cent de la population en milieu urbain comprend des activités industrielles, des entreprises, des activités de petit commerce et des activités agricoles.

- Morogoro située à 200 km de Dar es Salaam est la seconde région retenue dans l'échantillon. Morogoro est une ville commerciale avec une forte proportion de population rurale [70 pour cent]. Les activités sont agricoles et minières, industrielles [petites et grandes entreprises] et commerciales avec de nombreuses micro-entreprises commerciales.

- Enfin, Arusha est la plus grande ville touristique du pays. La région d'Arusha est néanmoins essentiellement rurale [80 pour cent de la population] avec comme principales activités l'agriculture – grandes exploitations mais aussi petites activités de subsistance -, petites exploitations minières et activités liées au tourisme.

Le tirage de l'échantillon a été fait en sorte que chacune des trois régions aient le même nombre de ménages interrogés, et que les ménages situés en milieu rural soient aussi nombreux que les urbains. Avant toute pondération, il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de la population tanzanienne, ni des régions échantillonnées en terme de répartition entre les populations rurales et urbaines. Les estimations présentées ci-après sont réalisées à partir d'un échantillon pondéré sur la base de la distribution de la population urbaine et rurale au sein de trois régions retenues. Les résultats ne sont représentatifs qu'au regard de ce critère de milieu « rural/urbain » pour chaque région et toute interprétation des chiffres bruts doit être faite avec la plus grande prudence.

Pour accéder au questionnaire: http://www.ilo.org/public/english/protection/ses/database/download/tanzania_pss_questionnaire.pdf.

Ce résumé est à compléter avec l'analyse de **l'enquête intégrée sur les forces de travail** (2000/2001) – <http://www.tanzania.go.tz/statisticsf.html>

¹⁴ Est défini comme informel, l'ensemble des travailleurs à leur propre compte ou employeur non enregistré et les employés non couverts par une protection maladie.

■ Variabilité du revenu	<p>Plus grande variabilité du revenu du ménage: Indicateur objectif: le rapport entre le revenu mensuel le plus élevé au cours des 12 derniers mois et le plus faible est de 3.6, soit une grande variabilité du revenu au cours de l'année.</p> <p>Indicateur subjectif, c'est-à-dire l'évaluation personnelle de la fluctuation du revenu du ménage : 80 pour cent des ménages déclarent que le revenu du ménage est fluctuant voire très irrégulier, 10 pour cent que le revenu est régulier et 11 pour cent déclarent que le revenu des membres salariés du ménage est régulier mais irrégulier pour les membres du ménage non salariés.</p> <p>Évolution attendue du revenu: l'incertitude prévaut — 63 pour cent ne savent pas quelle sera l'évolution du revenu du ménage dans un an. 13 pour cent estiment que ce revenu sera supérieur, 14% qu'il sera inférieur et 8% prévoient une stabilité du revenu.</p>	<p>Moindre variabilité du revenu: Indicateur objectif: le rapport entre le revenu mensuel le plus élevé au cours des 12 derniers mois et le plus faible est de 1.7, soit une plus faible variabilité au cours de l'année écoulée.</p> <p>Indicateur subjectif : 32 pour cent déclarent que le revenu du ménage est stable au cours de l'année et 44 % qu'il est stable pour les travailleurs salariés du ménage et instable parmi les travailleurs non salariés. Enfin, 22% déclarent que le revenu du ménage fluctue selon les mois au cours de l'année.</p> <p>Évolution attendue du revenu: 56% ne parviennent pas à prévoir l'évolution de leur revenu, 17% estiment que ce revenu sera identique dans 12 mois et 15 % qu'il sera supérieur.</p>
■ Transferts	<p>Pas de différence entre formel et informel quant à la proportion de ménages percevant des versements en provenance de membres familiaux vivant en dehors du ménage. Ces transferts représentent la principale source de revenu pour 8 pour cent des ménages. Mais globalement près de 85% des ménages déclarent ne recevoir aucun transfert de cette nature. En cas de versements, ces versements proviennent le plus souvent d'un fils ou d'un frère et dans 90% des cas de l'étranger.</p>	
■ Épargne	<p>Un ménage sur quatre déclare avoir pu épargner au cours des douze derniers mois</p>	<p>Un ménage sur deux a été en mesure d'épargner au cours de l'année écoulée.</p>
■ Capacité à couvrir les besoins essentiels	<p>20 pour cent des ménages ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires, et 48% disposent d'un revenu à peine suffisant pour le faire. Dans ce groupe, les deux tiers des ménages consomment 3 repas par jour. La plus grande différence entre les deux groupes concerne les soins de santé : seul 15 pour cent des ménages disposent d'un revenu suffisant pour couvrir les frais liés à la santé, 40 % ont un revenu insuffisant.</p>	<p>9 % des ménages ont un revenu insuffisant pour couvrir leurs besoins alimentaires, 47% ont un revenu juste suffisant. Plus des trois quarts des ménages consomment plus de trois repas par jour. 30% ont un revenu permettant de couvrir les besoins de santé et 23% un revenu insuffisant. La proportion restant déclare avoir un revenu « juste suffisant»</p>

■ **Capacité à couvrir les besoins de santé**

Incapacité ou de la maladie chronique de l'un des membres du ménage :

Cela concerne pour ce groupe comme pour l'autre 15 pour cent des ménages. Par contre ce groupe se distingue par une plus grande proportion de ménages concernés par des maladies chroniques (peut-être faute de traitement adapté). Cela concerne les trois quarts des ménages dont un membre au moins est handicapé ou souffre d'une maladie chronique. Les conséquences en terme de capacité à travailler sont plus marquées. Dans 43% des ménages, le handicap entraîne une incapacité totale à travailler. Dans 52% des ménages cela requiert un soin constant et dans un tiers des ménages, des soins médicaux constants.

La plus grande différence entre les deux groupes définis selon le caractère plus ou moins formel de l'activité réside dans la capacité à obtenir et à couvrir les frais engendrés par le traitement nécessaire. Dans ce groupe, seulement 26% des ménages sont en mesure de le faire.

Capacité à couvrir les problèmes de santé courants [concerne l'ensemble des ménages]

Quant à la capacité de payer pour les problèmes de santé courants, moins de 20% des ménages se déclarent en mesure de le faire. 47%, le peuvent « parfois mais pas toujours » et 34%, ne le peuvent pas.

En cas de problème pour couvrir les frais de santé, la principale source de revenu est un prêt sans intérêt (63%) ou la vente de biens de la famille (14%)

Dans le groupe des travailleurs plus formels, 66 pour des ménages dont un membre est soit handicapé (représente 75%) ou souffre d'une maladie chronique (25%), sont en mesure d'assurer le traitement et les soins.

41% des ménages déclarent pouvoir payer le plus souvent les frais engendrés par les problèmes de santé courants, 45% le peuvent parfois et 14% ne le peuvent pas.

■ Crises financières

Un ménage sur deux déclare avoir connu une grave crise financière au cours des trois dernières années

La principale cause de crise mentionnée est le coût des soins médicaux, représentant la plus importante cause de crise pour 22 % des ménages, suivi d'une mauvaise récolte (21% des ménages).

En cas de crise, plus d'un ménage sur deux s'adresse à la famille et 33% aux amis et aux voisins. Les banques, coopératives, le gouvernement ne représentent pas une source d'aide significative, n'étant cités chacun par moins de 1% des ménages.

■ Endettement

Environ un ménage sur quatre est actuellement endetté. La principale source d'emprunt est les amis et les voisins (mentionnés comme principale source par un ménage sur deux) et la famille (15%). Les prêteurs à gage, les banques et les coopératives représentent chacun moins de 2 pour cent des sources mentionnées comme source principale.

Les coûts médicaux représentent la principale raison de l'emprunt pour 40 pour cent des ménages, 13% pour cent des ménages ont actuellement un emprunt pour leur logement, 11% pour leurs besoins alimentaires.

Le montant moyen total de la dette actuelle est de 130700 shillings tanzaniens. Ce montant est relativement faible, représentant un peu plus d'un mois et demi de revenu (par rapport au revenu mensuel moyen de ce groupe) et est par ailleurs 15 fois moins élevé que le montant moyen de la dette totale dans le groupe des travailleurs formels.

Dans ce second groupe un peu moins de 40% des ménages déclarent avoir connu une grave crise financière au cours des trois dernières années. La cause principale de crise est pour 23% pour cent la faillite de l'entreprise et pour 16% la perte de leur emploi. Les coûts médicaux sont mentionnés par une proportion importante : 17% mais moindre que dans l'autre groupe.

En cas de crise, comme dans le groupe plus informel, la famille représente la principale source sur laquelle compter (50% font principalement appel à la famille), suivi pour 28% des ménages par amis et leur proche voisinage.

La proportion de ménages endettée est semblable à celle observée dans le groupe des travailleurs dont le niveau d'informalité est plus grand. Les différences résident dans les sources d'emprunt, et, très certainement dépendant de la nature de la source, du montant total emprunté. Les amis représentent toujours la principale source d'emprunt, mentionnée par un tiers de ménages. Mais dans ce groupe, l'employeur et les institutions de crédit formelles représentent également la principale source d'emprunt pour une proportion significative de ménages. 19% des ménages mentionnent comme principale source l'employeur, 14% se sont adressés en priorité aux banques ou autres institutions financières formelles et 15% à un « trader ».

Les coûts représentent dans ce groupe la principale cause d'emprunt mais dans une moindre proportion: 33%. La scolarité des enfants est par ailleurs mentionnée par 18% des ménages comme raison principale. .

Le montant total de la dette est de 1853900 shillings tanzaniens, soit près de 15 fois plus élevé en moyenne que dans l'autre groupe.

Au niveau individuel

Caractéristiques socio-démographiques

Sexe Dans l'échantillon, il y a assez peu de différence selon le sexe : 87% des femmes appartiennent à ce groupe des travailleurs plus informels et 85% des hommes.

Niveau d'éducation 99% des travailleurs illettrés appartiennent à ce groupe des travailleurs informels. C'est le cas pour 89% des travailleurs ayant un niveau primaire, 64% de ceux ayant un niveau d'éducation secondaire et aucun travailleurs ayant un niveau universitaire appartient ce premier groupe.

Age Les personnes les plus âgées sont plus exposées : 91% des personnes âgées de 55 ans et plus sont dans l'informel contre 82% des moins de 25 ans et 84% des 45-54 ans.

Autres caractéristiques

Faible mobilité géographique: les personnes n'ayant jamais quitté leur village ou leur région ou plus encore les personnes ayant passé la plus grande partie de leur vie dans un village sont sur-représentés parmi les travailleurs informels. 93% des travailleurs étant né dans leur lieu d'habitation actuelle sont dans l'informel.

L'ensemble des travailleurs ayant un niveau universitaire occupent un emploi plus formel.

Les travailleurs ayant fait preuve d'une certaine mobilité géographique sont sur-représentés dans le groupe des travailleurs plus formels.

Revenu individuel

Niveau	Le revenu mensuel individuel moyen est de 36800 shillings tanzaniens [42400 pour les hommes, 31000 pour les femmes]. Ce salaire moyen est 2.5 fois inférieur au salaire moyen parmi les travailleurs plus formels.	Le salaire mensuel individuel moyen est de 91400 [98500 pour les hommes et 82900 shillings tanzaniens pour les femmes]
Variabilité	Le rapport entre le salaire mensuel le plus élevé et le plus faible dans l'année est de 3.54, indicateur d'une grande variabilité au cours de l'année. Indicateur subjectif : Évaluation de la fluctuation du revenu du ménage : 90 pour cent déclarent que le revenu du ménage est fluctuant voire très irrégulier. Évolution attendue du revenu: l'incertitude prévaut : plus de 55 pour cent ne savent pas quelle sera l'évolution du revenu du ménage dans un an	Le salaire mensuel perçu au cours de l'année est assez stable. Le rapport entre le salaire mensuel le plus élevé et le plus faible est de 1.30. Indicateur subjectif : 65 pour cent déclare que le revenu du ménage est stable au cours de l'année. Évolution attendue du revenu: 40% estime que le revenu du ménage sera le même dans un an, 16 % qu'il sera supérieur et un tiers ne sont pas en mesure de répondre
Méthode de paiement	Concerne uniquement les travailleurs salariés 40% des travailleurs salariés dans l'informel ont un salaire journalier 30% ont un salaire mensuel 17% sont payés sur une base contractuelle 4% sont payés à la pièce En cas de besoin ou de crise financière, 7 pour cent des salariés informels peuvent bénéficier d'une avance sur salaire ou d'un prêt de la part de leur employeur.	Seuls 6% des travailleurs salariés formels sont payés sur une base journalière 80 % ont un salaire mensuel 8% sont rémunérés sur une base hebdomadaire En cas de crise, 36% des salariés bénéficient ou peuvent bénéficier d'une avance sur salaire ou d'un prêt accordé par l'employeur
Conditions de travail		
Type de contrat	Concerne uniquement les travailleurs salariés Un travailleur sur trois n'a aucun contrat Plus d'un travailleur sur deux (54%) a un contrat verbal 13% à un contrat écrit (10% bénéficient d'un contrat permanent) Pour 12% des travailleurs, le contrat n'est pas directement avec l'employeur mais avec un « contracteur », intermédiaire.	Un travailleur sur cinq n'a pas de contrat Un travailleur sur trois a un contrat de travail verbal Un travailleur sur deux a un contrat écrit, 35% ont un contrat écrit permanent. La majorité, 95 pour cent traite directement avec leur employeur
Taille de l'entreprise	97 % des travailleurs informels sont dans des entreprises de 5 travailleurs ou moins.	33% des travailleurs sont dans des entreprises de 5 personnes ou moins 31% dans des entreprises de 6 à 10 personnes 25% dans des entreprises de 20 à moins de 100 personnes et 11% sont de grandes entreprises de 100 personnes et plus.

Lieu de travail

L'échantillon tanzanien compte une large proportion de travailleurs occupés dans l'agriculture, concentrés dans ce premier groupe des travailleurs les plus informels. Ainsi, les fermes, les champs sont les lieux de travail cités par la plus forte proportion de travailleurs, qu'ils soient salariés [33.8% travaillent dans les champs ou à la ferme] ou à leur propre compte [60%]. Ensuite le domicile et la rue représentent les deux principaux lieux de travail pour les travailleurs à leur propre compte [18% et 15% respectivement]. Seulement 4% pour cent des travailleurs à leur propre compte travaillent dans un magasin ou une échoppe et 0.2% soit une infime minorité dans un bureau. Parmi les travailleurs salariés informels, le domicile personnel et celui d'une autre personne représente le second lieu de travail le plus courant [19%]. 16% travaillent dans la rue et 13% dans un bureau.

La localisation de l'activité des travailleurs salariés est le plus souvent fixe, dans des structures « formelles » : bureau pour 45% des travailleurs, magasins (9%) ou usine (5%). Néanmoins, 7% travaillent à leur propre domicile et 5% au domicile d'une autre personne, 8% travaillent dans la rue et 9% dans une ferme ou dans les champs.

Régularité du travail

La question posée porte sur la régularité du travail ou de l'activité. Moins de 5% des travailleurs de ce groupe déclarent avoir une activité régulière. Concernant la régularité du paiement, 26% ont un paiement régulier mais la majorité, 55% ont des paiements irréguliers et 19% très irréguliers.

Travailleurs à leur propre compte : potentialités, accès au crédit

45% ont un travail régulier et 61% sont payés de manière régulière. 31% ont des paiements irréguliers et 8% très irréguliers.

Santé et sécurité au travail**Accidents du travail**

16% ont eu un accident du travail au cours des 12 derniers mois ayant pour conséquence une absence d'au moins une semaine [concerne les travailleurs des secteurs construction et agriculture]

18% une maladie professionnelle [les secteurs et professions concernées sont plus diversifiés, concernant les professions administratives, la construction, l'agriculture]

Exposition aux risques

13% déclarent être exposés à des substances ou équipements dangereux, source de chaleur ou de bruit [agriculture, construction]

Le principal danger mentionné par 50% des personnes concernées est les produits chimiques, suivi d'une chaleur excessive ou d'un froid excessif (35%).

15% déclarent avoir eu un accident du travail entraînant un arrêt du travail d'au moins 8 jours au cours des 12 derniers mois et 8% une maladie professionnelle.

20% sont exposés à des substances ou des équipements dangereux. Pour 50% d'entre eux le principal danger est l'exposition aux produits chimiques. Mais la différence réside dans l'exposition plus marquée aux machines et équipement dangereux qui représente le risque principal pour un tiers des travailleurs.

Opinion quant à l'environnement de travail

Cette question est posée uniquement aux travailleurs salariés

68% déclarent que les conditions de santé et de sécurité au travail sont mauvaises, 29% qu'elles sont satisfaisantes, et moins de 1% pensent que les conditions sont bonnes.

Facilités sur le lieu de travail

28% disposent de toilettes sur leur lieu de travail

**Couverture des risques
Harcèlement**

Voir protection sociale

Concerne uniquement les travailleurs à leur propre compte en milieu urbain

20% ont versé de l'argent aux autorités locales ou gouvernementales

14% font état d'attaques verbales de la part des clients et 2% d'attaques physiques

Pour 22% ces attaques verbales ou physiques de la part de clients sont fréquentes. 37% déclarent qu'elles sont occasionnelles et 42% que cela arrive rarement.

Protection sociale**Couverture en cas d'accident du travail**

Concerne uniquement les travailleurs salariés

Aucun salarié ne bénéficie d'une assurance de la part de l'employeur ou d'une autre assurance pour couvrir le traitement médical nécessaire en raison d'un accident du travail. 96% doivent payer eux même le traitement et 4% ont recours à « d'autres sources ».

Avantages

Par avantage est entendu un ensemble de droits associés au travail dont bénéficie le salarié.

Formation et acquisition des compétences**Accès à la formation et niveau de formation**

Une minorité des travailleurs de ce groupe ont eu accès, dans le cadre de leur emploi ou avant, à des cours formels de formation les préparant à un métier : 15%.

Parmi eux,

36% ont comme niveau de formation le plus élevé un apprentissage

27% l'éducation générale ou une école de formation

21% ont suivi une formation professionnelle courte

24% déclarent que les conditions de santé et de sécurité au travail sont mauvaises. La majorité, 60%, pensent qu'elles sont satisfaisantes, et 14% déclarent qu'elles sont bonnes.

86% ont des toilettes sur le lieu de travail.

49% ont versé de l'argent aux autorités locales ou gouvernementales. Aucun d'entre eux ne fait état d'attaques verbales ou physiques de la part de clients.

77% des salariés sont couverts par leur employeur

1.2% par une autre assurance

18% doivent couvrir eux-mêmes les frais suscités par le traitement

3% sont pris en charge, en cas d'accident, par le gouvernement

Dans ce groupe, un peu plus de 60% ont suivi un ou des cours de formation formels les préparant à l'exercice de leur métier.

55% des travailleurs ont un niveau de l'enseignement générale ou de formation professionnelle [hors formation courte]

20% ont effectué un apprentissage

12% une formation professionnelle courte

Utilisation des qualifications

Parmi les personnes qui ont appris un métier, un peu plus de la moitié seulement (53%), appliquent ce pour quoi ils ont été formés dans le cadre de leur travail.

La principale raison de « non-utilisation » des compétences apprises est l'absence de travail disponible dans ce domaine citée par 44 pour cent des personnes concernées. Sont également mentionner le caractère insuffisamment rémunérateur du travail (13%) et le désintérêt pour ce type de travail (13%).

Compétences requises pour l'exercice du travail réalisé

Le travail réalisé ne nécessite aucune formation particulière pour la majorité des travailleurs (71%). Seuls 10% des travailleurs pensent qu'une formation formelle est nécessaire pour être en mesure de réaliser ce qu'ils font et 14% pense qu'une formation « sur le tas » est suffisante.

Évaluation des qualifications/compétences personnelles pour réaliser l'activité principale

60% pensent que leurs qualifications sont suffisantes, 4% qu'elles sont supérieures aux qualifications nécessaires et une proportion importante, 35%, estiment qu'ils sont sous-qualifiés pour les besoins de leur travail.

Potentialités Avancement/ salaire/ qualifications

Promotion passée :
Parmi les travailleurs salariés, un tiers déclarent avoir eu une amélioration de leur salaire au cours des 3 dernières années.
En termes d'utilisation des qualifications, 31% estiment avoir connu une progression, soit une proportion plus faible que dans le groupe des travailleurs plus formels.

Parmi les travailleurs à leur propre compte, 41% ont connu une évolution de leur revenu et 30% de l'utilisation de leurs qualifications.

Cette proportion est beaucoup plus élevée : 93% des travailleurs déclarent utiliser les compétences acquises à l'aide de la formation dans le cadre de leur travail

35% estiment que pour une personne souhaitant réaliser leur travail, il serait nécessaire de suivre un cours de formation formelle
22% pensent qu'une formation sur le tas serait suffisante
19% que la combinaison d'une formation professionnelle et d'expérience en entreprise est requise.
Enfin, 23% pensent qu'aucune formation ou expérience n'est nécessaire.

72% pensent que leurs qualifications sont suffisantes
3% pensent être sur-qualifiés
25% s'estiment sous-qualifiés

Promotion passée :
Parmi les travailleurs salariés de ce second groupe, la proportion de travailleurs déclarant avoir eu une amélioration de leur salaire au cours des 3 dernières années est beaucoup plus élevée et s'élève à 62%.
En termes d'utilisation des qualifications, 57% estiment avoir connu une progression

Parmi les travailleurs à leur propre compte, 60% ont connu une évolution de leur revenu et 40% de l'utilisation de leurs qualifications.

Besoin futur de d'acquisition de nouvelles qualifications

Perspectives d'avancement ou de développement:
21% des travailleurs salariés de ce groupe espèrent et attendent une augmentation de leur salaire au cours des trois années à venir et 24% une évolution en terme de nature du travail réalisé et d'utilisation de leurs compétences.

24% des travailleurs à leur propre compte espèrent une augmentation de leur revenu et 16% un développement de leurs compétences dans les trois prochaines années.

70% des salariés estiment qu'il ne sera pas nécessaire d'acquérir de nouvelles qualifications dans les trois prochaines années afin de conserver son emploi. Seuls 14% pensent qu'il serait probablement nécessaire d'acquérir de nouvelles qualifications pour conserver ce travail.

Parmi les travailleurs à leur propre compte, la nécessité de l'acquisition de nouvelles qualifications est encore moins perçue. Seulement % des travailleurs à leur propre compte pensent que cela sera nécessaire. 80% d'entre eux estiment que ce besoin de formation/ d'acquisition de connaissance est très peu probable.

On note une différence importante dans l'attitude et les actions prévues par les travailleurs qui pensent avoir besoin de nouvelles qualifications. Dans ce groupe des travailleurs « plus informels », les travailleurs salariés se distinguent par une certaine passivité (« advienne que pourra »). Si 45% déclarent qu'en cas de besoin, ils tenteront de trouver une formation, une proportion identique déclarent qu'« ils ne feront rien, en espérant que cela se passe au mieux ».

Confiance en l'habilité à obtenir la formation requise en cas de besoin

Formation sur le lieu de travail
8% seulement sont confiants et pensent pouvoir obtenir la formation en cas de besoin, mais sur leur lieu de travail, un travailleur sur deux est incertain quant à la possibilité d'obtenir la formation requise et 42% déclarent qu'ils ne l'obtiendront pas.

Formation dans institution extérieure au lieu de travail :
Dans le cas d'une formation à l'extérieur, seuls 6% sont confiants, plus de la moitié (52%) sont incertains.

Perspectives d'avancement ou de développement:
Les travailleurs salariés plus formels sont proportionnellement plus nombreux à envisager soit une augmentation de leur salaire, 38%, soit une évolution de la nature du travail réalisé et d'utilisation de leurs compétences, 36%.

Parmi les travailleurs à leur propre compte « plus formels », 33% envisagent une augmentation de revenu et 22% un développement de leurs compétences.

Dans ce groupe, 56% sont de cet avis. Néanmoins, un peu plus d'un quart estiment qu'il sera nécessaire de réactualiser ou de compléter ses qualifications actuelles pour être en mesure de conserver cet emploi.

Dans ce groupe, 11% des travailleurs pensent qu'ils auront probablement besoin d'acquérir de nouvelles qualifications dans les 3 années à venir et 78% sont d'avis que cela est très peu probable.

Dans ce groupe, 58% des travailleurs salariés et un tiers des travailleurs à leur propre compte chercheront à trouver une formation en cas de besoin. Parmi les travailleurs salariés, 19% ne feront rien.

Formation sur le lieu de travail
22% sont confiants et pensent pouvoir obtenir la formation en cas de besoin sur leur lieu de travail, 54% des travailleurs sont incertains quant à la possibilité d'obtenir la formation requise et 24% déclarent qu'ils ne l'obtiendront pas.

Formation dans institution extérieure au lieu de travail :
Dans le cas d'une formation à l'extérieur, 14% sont confiants, 57% sont incertains et 29% pensent ne pas pouvoir obtenir cette formation.

Utilité d'une formation pour les travailleurs à leur propre compte

40% des travailleurs à leur propre compte estiment qu'une formation courte leur permettrait d'améliorer leur travail. Un quart pensent qu'une telle formation serait inutile et un peu plus d'un tiers ne sont pas sûrs.

Seuls 23% pensent qu'une telle formation serait disponible non loin de chez eux.

Le principal bénéfice attendu de cette formation est une augmentation de la production (mentionnée par 61%) et une amélioration de la qualité des produits.

Débouchés : Demande suffisante

Un travailleur sur deux pense que la demande pour ses produits et services est suffisante.

Évolution de la demande

Concernant l'évolution de la demande au cours de l'année à venir, 15% estiment que cette demande va augmenter. 7% prévoient une diminution, 11% la stabilité et la majorité, 66%, demeure incertaine.

Accès au crédit si nécessaire

Une minorité, moins de 10%, a accès au crédit ou au capital si nécessaire. Toutefois un tiers ne sait pas.

Connaissance des organisations/syndicat et participation**Connaissance**

11 pour cent déclarent connaître des organisations tels que des syndicats

Rôle des syndicats

Concernant la fonction des syndicats, la première fonction mentionnée par la majorité est la protection de l'intérêt des travailleurs (82%), 7% mentionnent la protection des employeurs et 7% ne savent pas. La négociation avec les dirigeants à la demande des travailleurs est citée par moins de 1%.

Attitude par rapport aux syndicats

L'attitude à l'égard des syndicats est globalement plus négative dans ce groupe. 22% seulement se déclarent avoir une attitude plutôt positive. 25% se déclarent plutôt négatifs, 20% sont neutres et un tiers sont incertains ou sans opinion. Pour les travailleurs salariés

La principale différence par rapport aux travailleurs informels réside dans la proportion de travailleurs à leur propre compte estimant qu'une formation courte serait inutile : 42%.

Pas de différence significative par rapport à l'autre groupe.

Près de 60% des travailleurs à leur propre compte « plus formels » déclarent que la demande est suffisante.

Plus d'un tiers des travailleurs à leur propre compte prévoient une augmentation de la demande pour leurs produits et services, un quart prévoit la stabilité et moins de 3%, plus pessimistes, envisagent une diminution. 37% sont incertains.

Concernant la possibilité d'accès au crédit, la proportion est également minoritaire.

47% connaissent de telles organisations

Peu de différence dans ce groupe par rapport à l'informel, exceptée la plus forte proportion mentionnant le rôle de négociation avec les dirigeants (7.3%). 85% mentionnent la défense de l'intérêt des travailleurs, 5% la défense des employeurs.

Dans ce second groupe, la moitié des travailleurs se déclare avoir une attitude plutôt positive. 22% sont plutôt négatifs, 18% neutres et une proportion plus faible que dans l'autre groupe restent sans opinion (12%).

Participation aux syndicats

Cette question ne concerne pas uniquement l'appartenance à un syndicat mais plus largement la participation à toute organisation ou association représentant l'intérêt des travailleurs.

Moins de 8% appartiennent à de telles organisations ou associations.

Confiance dans le fait que les employeurs ou dirigeants veillent sur le « bien-être » des travailleurs

56% répondent par l'affirmative, un pourcentage relativement élevé mais inférieur à la proportion des travailleurs plus formels.

Connaissance d'organisations spécifiques aux travailleurs à leur propre compte

Pour les travailleurs à leur propre compte :

Une minorité des travailleurs à leur propre compte ont connaissances d'organisations représentant leurs intérêts : moins de 5%.

Parmi ce groupe de travailleurs plus formels, 28% appartiennent à une organisation ou associations défendant la défense des travailleurs.

84% pensent que c'est le cas.

6. Annexe 1

Construction d'une échelle de formalité de l'emploi

L'échelle ou les niveaux de formalité sont établis à partir du concept d'emploi informel et non de secteur informel¹⁵.

Les critères ou indicateurs de l'emploi informel se rapportent directement ou indirectement à des questions de **protections sociales** : sécurité sociale et sécurité de l'emploi.

Par sécurité sociale, il est question essentiellement, en raison des informations disponibles, de la couverture santé par les systèmes de sécurité sociale formels. Dans certains pays néanmoins, dont l'Inde, cette couverture s'étend au-delà des régimes « formels » de sécurité sociale en prenant en considération d'autres mécanismes de protection, notamment, les systèmes de micro-assurance.

Par protection de l'emploi il est question de la couverture par la législation du travail rendue possible notamment par l'existence d'un contrat de travail et d'indicateurs de stabilité de l'emploi et de capacité de défendre ses droits.

Ainsi, l'emploi informel peut-être rapproché de la notion d'emploi non protégé. Quel que soit le pays et malgré quelques variations en fonction de la disponibilité des informations ces notions sont couvertes.

Encadré.1. Présentation des 5 indicateurs de formalité

Les cinq critères retenus¹⁶ sont présentés ci-après. Il s'agit de critères dichotomiques.

Le **statut dans l'emploi** : vise à distinguer les emplois dits « réguliers », des emplois non réguliers ou atypiques. Cette notion d'emploi atypique va au-delà de celle de contrat atypique qui couvre uniquement les relations entre un employé et son employeur, considérant comme « standard » un contrat permanent à plein temps avec un employeur unique et ne pouvant prendre fin uniquement pour une cause juste et définie par la loi. Les emplois atypiques se réfèrent à des situations caractérisées par la précarité, des relations de travail non exclusives et l'absence de garanties quant à continuité de l'emploi, l'incertitude.

Ce critère est rempli si le travailleur a un statut de salarié régulier rémunéré, indépendamment du caractère formel ou informel de l'entreprise dans laquelle il travaille. Ce critère est également rempli pour les employeurs ou entrepreneurs dont l'activité est déclarée et formellement enregistrée¹⁷.

¹⁵ Pour plus d'informations:

- Rapport VI – Travail décent et économie informelle, 90.e session du Conférence internationale du Travail, BIT, Genève, 2002 [document en format pdf:

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf>

- Rapport de la Commission de l'économie informelle, Compte rendu provisoire 25, 90.e session du Conférence internationale du Travail, BIT, Genève, 2002 [document en format pdf: <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25.pdf>

- Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle, Compte rendu provisoire 25, 90.e session du Conférence internationale du Travail, BIT, Genève, 2002 [document en format pdf:

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>

- Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail - Rapport I: Rapport general (OIT, Genève, 24 novembre – 3 décembre 2003). Statistiques de l'emploi informel, p. 48. <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/download/17thicls/r1gen.pdf>

Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (novembre - décembre 2003) [document en format pdf:

<http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/download/guidelines/defempl.pdf>

¹⁶ Dans quelques cas, seuls quatre critères sont retenus, faute d'information. Des adaptations sont adoptées selon la formulation des questions et des propositions de réponses.

¹⁷ Lorsque l'information quant à la déclaration formelle de l'activité n'est pas disponible, le critère de la taille de l'entreprise, peu satisfaisant mais souvent retenu pour la distinction entre entreprises formelles et informelles est utilisé, fixant à 5 ou à 10 travailleurs le seuil de formalité de l'entreprise selon le seuil retenu dans le pays.

Le type de contrat : ce second critère distingue les contrats selon le degré de protection qu'il assure (potentiellement) au travailleur. Ce critère concerne la relation qui lie le travailleur salarié à son employeur et est, de fait, lié au statut dans l'emploi. Ce second critère est satisfait lorsque le travailleur bénéficie d'un contrat de travail écrit, permanent ou d'une durée minimum d'un an. Sont pris en compte les travailleurs à plein temps et à temps partiel. Par conséquent les travailleurs sans contrat, avec un contrat verbal ou un contrat écrit d'une durée inférieure à un an ne satisfont pas ce second critère.

Le lieu de travail: ce troisième critère distingue les travailleurs exerçant leur profession à l'extérieur de leur domicile dans une structure fixe de travail telle qu'une entreprise, une usine, un magasin ou une boutique des autres travailleurs plus mobiles et dont la visibilité est moindre. Le travail à domicile ou dans la rue est considéré dans le cas présent comme moins protégé. Le travail à domicile peut-être associé à une plus grande flexibilité et indépendance quant à la gestion de son temps. Néanmoins, qu'il requiert de faibles qualifications ou au contraire des qualifications élevées liées au recours aux nouvelles techniques de communication, le travail à domicile se caractérise par un certain isolement du travailleur, l'absence d'interaction, d'appartenance à un groupe et plus généralement d'absence de représentation et de moyens de se faire entendre et de se défendre.

Le quatrième critère relatif à la **protection sociale en cas de maladie** est déterminé, selon les pays, sur la base d'une ou plusieurs questions, visant à couvrir l'ensemble des personnes en emploi, dépendants et indépendants. Dans le cas de la prise en compte de plusieurs conditions, ce critère est rempli si l'une ou l'autre des conditions est satisfaite. Les différentes questions prises en compte sont, le remboursement de tout ou partie des soins médicaux en tant que prestation sociale associée au contrat de travail entre l'employé et l'employeur ou, plus largement, la couverture par une assurance maladie ou une assurance vie ou accident. La première des conditions relatives au remboursement des soins médicaux concerne uniquement les salariés et les travailleurs employés sous contrat. Les deux dernières conditions concernent l'ensemble des personnes en emploi, employés couverts dans le cadre de leur relation de travail avec l'employeur, et travailleurs à leur propre compte ayant souscrit indépendamment à une assurance maladie ou une assurance vie ou accident dans le cadre d'une affiliation (le plus souvent volontaire) au système formel de sécurité sociale ou à une assurance privée, y-compris les assurances à base communautaire¹⁸.

Protection contre le licenciement abusif c'est-à-dire ayant droit à un préavis et/ou à une indemnité de licenciement. Ce cinquième critère est un indicateur directement lié à la protection de l'emploi. Selon les pays, le nombre de questions permettant de couvrir cet aspect ainsi que la population concernée varient. Pour l'ensemble des pays, l'information quant au droit à des indemnités en cas de licenciement est disponible. Dans nombre de pays, ce premier indicateur est associé à un autre indicateur couvrant une population plus large : le droit à une période et préavis ou l'existence au sein de l'entreprise d'un accord individuel ou collectif de protection contre le licenciement abusif.

Par défaut, lorsque l'indicateur disponible ne couvre qu'une partie de la population en emploi, l'ensemble des travailleurs non pris en compte par cet indicateur, principalement les travailleurs indépendants, sont considérés comme ne satisfaisant pas ce critère.

¹⁸ Dans certains cas, la formulation des questions ne permet pas de déterminer si les systèmes d'assurance non reconnus légalement, et notamment les systèmes à base communautaire sont pris en compte. Dans le cas des enquêtes réalisées dans les pays à faible revenu, en Inde ou au Bangladesh notamment, ces systèmes sont couverts avec, en particulier, dans l'échantillon au Gujarat un groupe de travailleurs membres de SEWA [Self Employed Women's Association].

La méthode utilisée est simple. Il s'agit d'une échelle cumulative de critères dichotomiques relevant essentiellement de la sphère de la protection sociale, sans hypothèse quant à une possible pondération de ces critères. A chacun de ces critères est associé une valeur de 1 s'il est rempli et de zéro dans le cas contraire.

L'échelle obtenue peut prendre 6 valeurs allant de zéro à cinq. A l'extrémité la plus formelle se trouvent les emplois formels, plus sécurisés scellés par le biais d'un contrat écrit, normalement associé à un ensemble de règles claires quant aux droits et responsabilités respectives des employeurs et des employés. Ces règles portent notamment sur les conditions selon lesquelles l'emploi se poursuit ou s'arrête et sur les possibilités de défense et de recours. A l'autre extrémité se trouvent les emplois informels caractérisés par l'absence de contrat écrit, de règles établies et de procédures reconnues de protection, soit l'exclusion de la sphère des dispositions prévues par la législation du travail, et par les systèmes formels¹⁹ de sécurité sociale. Entre ces deux extrêmes figurent les emplois présentant différents niveaux et combinaisons de protections.

¹⁹ Exclusion des systèmes formels mais aussi probablement des systèmes non légalement reconnus. Différentes études menées sur les systèmes de microassurance tendent à mettre en évidence que les travailleurs les plus pauvres, dont la majorité se trouve à cette extrémité informelle, ne sont pas couverts. Quelques pays, Bangladesh et Philippines par exemple, par le biais de systèmes de contributions différenciées et de subventions des contributions pour les groupes les plus vulnérables cherchent néanmoins à couvrir ces travailleurs à la capacité réduite ou inexistante du fait de la faiblesse et de l'irrégularité de leur revenu.